



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 4 avril 2022 à 19h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Bernard Girard, conseiller # 2
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Absences : M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant en y ajoutant en divers le point : a) Acceptation d'une soumission - épandeur

RÉSOLUTION CM2022-59

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - A) *Séance ordinaire du 7 mars 2022*
4. Correspondances :
Aucune correspondance
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de mars 2022
7. Adoption du règlement 380-22 concernant un emprunt pour des travaux dans le Rang 6 Est
8. Avis de motion et présentation du règlement 381-22 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
9. Avis de motion et présentation du règlement 382-22 concernant les avis publics
10. Avis de motion et présentation du règlement 383-22 concernant la citation patrimoniale de l'église de Sainte-Monique
11. Dépôt rapport d'audit – Municipalité de Sainte-Monique
12. Dépôt rapport d'audit – Régie du parc industriel du secteur Nord
13. Appel d'offres - assurances collectives
14. Résolution d'appui à Alliance Forêt Boréal
15. Autorisation de signature – entente en urbanisme avec la Municipalité de Labrecque
16. Nomination – officier municipal
17. Acceptation d'une démission – Mme Ruth Boulanger
18. Fermeture temporaire – Rang 11
19. Motion de Sympathie :
 - A) M. Jeannot Maltais
 - B) M. Dominic Jean



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

20. Divers :

a) Acceptation d'une soumission – épandeur

b) _____

21. Période des questions

22. Levée de l'assemblée

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) *Séance ordinaire du 7 mars 2022*

RÉSOLUTION CM2022-60

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

4- CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

5 -RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2022-61

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de mars 2022, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	21 188,82 \$
Comptes déjà payés	54 303,11 \$
TOTAL	75 491,93 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7- ADOPTION DU RÈGLEMENT 380-22 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX SUR LE RANG 6 EST ET LE RANG 7

RÉSOLUTION CM2022-62

ATTENDU QUE les travaux concernent des dépenses de voirie sur le Rang 6 Est et le Rang 7;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir de l'article 1061 du Code municipal du Québec qui stipule que seule l'approbation du MAMH est requise dans le cas où l'objet du règlement est la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement est prévu par les revenus généraux de la municipalité;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire tenue ce 7 mars 2022;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été dûment présenté lors de la séance tenue ce 7 mars 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, le règlement 380-22.

8- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 381-22 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

M. Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption le règlement 381-22 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

9- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 382-22 CONCERNANT LES AVIS PUBLICS

M. Jonathan Boily conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption le règlement 382-22 concernant les avis publics municipaux.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

10- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 383-22 CONCERNANT LA CITATION PATRIMONIALE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-MONIQUE

M. Jacques Vachon, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption le règlement 383-22 concernant la citation patrimoniale de l'église de Sainte-Monique.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le dépôt du rapport d'audit portant sur le délai de transmission des rapports financiers au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

12- DÉPÔT RAPPORT D'AUDIT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR NORD

RÉSOLUTION CM2022-64

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a réalisé une mission d'audit de conformité portant sur le délai de transmission des rapports financiers au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le rapport final d'audit de conformité de la Régie du Parc industriel du secteur Nord réalisé par la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le dépôt du rapport d'audit de la Régie du Parc industriel du secteur Nord portant sur le délai de transmission des rapports financiers au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

13- APPEL D'OFFRES – ASSURANCES COLLECTIVES

RÉSOLUTION CM2022-65

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil :

- QUE la Municipalité de Sainte-Monique confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;
- QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

- QUE la Municipalité de Sainte-Monique s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;
- QUE la Municipalité de Sainte-Monique s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- QUE la Municipalité de Sainte-Monique s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

14- RÉSOLUTION D'APPUI À ALLIANCE FORÊT BORÉAL

RÉSOLUTION CM2022-66

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 2021, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé la tenue d'une commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards et une série d'audiences publiques régionales devant mener au dépôt de la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards en 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE 34 municipalités sur les 65 présentes sur le territoire d'Alliance forêt boréale, soit le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord, dépendent de l'industrie forestière ;

CONSIDÉRANT QUE les retombées de la filière forestière sur le territoire de l'Alliance forêt boréale sont énormes, soit près de 20 000 emplois et 1 milliard \$ en salaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette stratégie de protection met en péril l'avenir et la survie des communautés forestière en causant la perte de plusieurs centaines d'emplois au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne que 25% de son aire de répartition alors qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord la limite nordique des forêts attribuables ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ont des impacts sur le caribou forestier et son habitat ;

CONSIDÉRANT QUE le réchauffement climatique pousse les espèces fauniques à migrer vers le nord, et ce, plus rapidement que les végétaux ;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques modifient les forêts situées au nord de la limite nordique des forêts attribuables pour en faire des habitats propices pour le caribou forestier ;

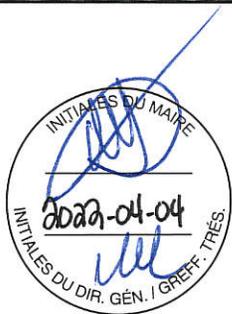
CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de la forêt boréale et l'utilisation du matériau bois sont les meilleurs moyens dont dispose le Québec pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec souhaite accentuer la lutte contre les changements climatiques, mais que cette stratégie de protection du caribou restreindra considérablement le territoire destiné à l'aménagement forestier ;

CONSIDÉRANT QUE les hardes isolées de caribous de Charlevoix, Val d'Or et de la Gaspésie ont une dynamique de population et un territoire qui leurs sont propres ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire une démonstration claire sur l'état des populations du caribou forestier, il faut réaliser de nouveaux inventaires de population afin de comparer les résultats à ceux des inventaires réalisés en 2018-2019 et 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets portant sur différents scénarios d'aménagement sont en cours de réalisation sur le territoire forestier afin d'identifier des pistes de solutions pour concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de protection des caribous forestiers et montagnards aura des impacts importants sur le volume disponible à la récolte, sur les travaux d'aménagement forestier, sur la structure industrielle et entrepreneuriale présente dans les communautés forestières, sur la villégiature du territoire public, sur les activités récréotouristiques, sur les territoires fauniques structurés et conséquemment sur la vitalité des communautés forestières du territoire d'Alliance forêt boréale;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'appuyer Alliance Forêt Boréal et ses demandes au gouvernement du Québec :

1. Adopter une stratégie de protection du caribou forestier qui n'aura pas d'impact négatif sur les travailleurs et les communautés forestières ;
2. Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables ;
3. Considérer les impacts des changements climatiques dans la future stratégie de protection du caribou forestier ;
4. Considérer différemment les hardes isolées de Val-D'Or, Charlevoix et la Gaspésie, des hardes de la forêt boréale ;
5. Réaliser de nouveaux inventaires des populations de caribou forestier et rendre disponibles ces résultats afin de les comparer avec ceux des inventaires de 2018-2019-2020 pour confirmer une baisse ou une augmentation des populations ;
6. Poursuivre les projets d'expérimentation et de recherche sur les différents scénarios d'aménagement permettant l'identification de pistes de solutions afin de concilier l'aménagement forestier et la protection de l'habitat du caribou forestier.

15- AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN URBANISME AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

RÉSOLUTION CM2022-67

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser séance tenante, la signature de l'entente intermunicipale pour les services d'une ressource en inspection en urbanisme selon les conditions décrites dans ladite entente telle que déposée au conseil.

16- NOMINATION – INSPECTEUR MUNICIPAL

RÉSOLUTION CM2022-68

Il est proposé par M. Jonathan Boily appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le conseil municipal de Sainte-Monique nomme M. Tommy Larouche à agir à titre inspecteur municipal.

Les principales fonctions de M. Larouche seront :

1. Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme ;
2. Inspecteur régional des cours d'eau municipaux ;
3. Inspecteur en environnement ;
4. Conciliateur-arbitre ;
5. Inspecteur des mauvaises herbes ;
6. Responsable de l'application en tout ou en partie des règlements municipaux en lien avec les propriétés et les citoyens (exemples : Nuisance, les animaux, les chenils, le colportage, entrées privées, etc.).



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

17- ACCEPTATION D'UNE DÉMISSION – MME RUTH BOULANGER

RÉSOLUTION CM2022-69

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la démission de M. Ruth Boulanger à titre de responsable de la patinoire.

18- FERMETURE TEMPORAIRE – RANG 7

RÉSOLUTION CM2022-70

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser, séance tenante, M. Mathieu Lapointe, directeur général, à entamer les démarches nécessaires afin d'assurer la fermeture temporaire du Rang 11 au transport lourd pendant la période de dégel ou au plus tard le 1^{er} juin 2022.

19- MOTION DE SYMPATHIE

a) Motion de sympathie – M. Jeannot Maltais

Monsieur Jonathan Boily, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de M. Jeannot Maltais suite à son décès récent.

b) Motion de sympathie – M. Dominic Jean

Monsieur Jacques Vachon, conseiller, propose que soit adressée une motion de sympathie à la famille de M. Dominic Jean suite à son décès récent.

20 - DIVERS :

a) *Acceptation d'une soumission - épandeur*

RÉSOLUTION CM2022-71

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder à l'achat d'un épandeur pour l'épandage de calcium et de matériels de déglacage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres d'accepter, séance tenante, la soumission de l'entreprise « Maltais & Ouellet » pour l'achat d'un épandeur au montant de 9 047\$ plus les taxes applicables.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

21- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

22- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2022-72

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 22.


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire-trésorier